



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), , M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), , M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés** : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents** : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Date de la convocation** : VENDREDI 9 JUIN 2023

**Secrétaire de séance** : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

### **D2023-42 Convention entre Decoset et la Rafistolerie ayant pour objet le soutien à la pérennisation de l'activité de ressourcerie**

Decoset, labellisé en 2015 « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », mène une politique soucieuse du respect de la hiérarchie des modes de traitement et a bénéficié d'un Contrat Déchets et Économie Circulaire avec l'ADEME entre 2017 et 2019. Decoset poursuit son action et s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique d'économie circulaire. A ce titre, il favorise notamment la réduction du tonnage de ses déchets encombrants voués à l'incinération et /ou à l'enfouissement, en le réorientant vers les filières de réemploi et de recyclage.

Le Syndicat entend ainsi poursuivre le développement du réemploi sur son territoire :

- En parallèle de la politique de promotion du réemploi et de l'insertion engagée par le Syndicat par le biais du marché d'exploitation de ses 13 déchèteries et de conventions signées avec les acteurs locaux du réemploi.
- Dans la continuité de l'action engagée avec La Glanerie sur les déchèteries toulousaines par Toulouse Métropole, action reprise par Decoset depuis le 1er janvier 2021.
- Dans la continuité de la convention d'aide au démarrage de l'activité de la Rafistolerie, accordée sous forme de subvention par Decoset en 2021

### **Objet de la convention**

La Rafistolerie, association à but non lucratif, créée le 10 décembre 2018, travaille sur la prévention et la gestion des déchets, sur la sensibilisation à l'environnement, et a ouvert une Ressourcerie® en 2021. Située dans le bâtiment de l'ancienne poste à Castanet-Tolosan sur le territoire du Sicoval, elle a débuté son activité en mai 2021. Elle poursuit la transition de l'activité vers un statut d'Atelier Chantier d'Insertion depuis novembre 2022.

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20230615-D2023-42-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Cette association, soutenue notamment par le Sicoval, la Région, l'ADEME, le département, la DRAJES et Decoset comporte 4 missions :

- La récupération des déchets (objets encombrants),
- Le traitement de ces objets selon l'ordre suivant : réemploi, réutilisation et recyclage,
- La vente des objets revalorisés,
- La sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire.

Dans le cadre de son action de développement du réemploi sur son territoire, Decoset s'engage ainsi à apporter un soutien financier à l'association la Rafistolerie sous la forme d'une subvention d'aide à la pérennisation de l'activité.

Le montant de ce soutien à la pérennisation est de **20 000 euros**.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention avec La Rafistolerie**
- **DONNE POUVOIR** au Président de signer la convention, ses avenants éventuels, et tous les actes et documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance  
M. FOUCHOU-LAPEYRADE

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	8	9	17
Pouvoirs	1	0	1
<b>Total de voix</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>27</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>27</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20230615-D2023-42-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023